



FORESTVILLE

PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS
1, 2^e Avenue, Forestville (Québec) G0T 1E0

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N^o 2026-340 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N^o 2018-281 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 9 juin dernier, le règlement n^o 2026-340 relatif à la gestion contractuelle, ce règlement abrogeant le règlement n^o 2018-281.

Qu'en conséquence, le règlement n^o 2026-340 entre en vigueur ce 15 juin 2026. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur notre site Internet dans la section « Services aux citoyens » à l'onglet « Règlements municipaux » ou au bureau de l'hôtel de ville situé au 1, 2^e Avenue, durant les heures régulières d'ouverture.

Donné à Forestville, ce 15 juin 2026

Original signé et versé aux archives

Lison Huard, greffière adjointe